

## **Communications municipales à la séance du Conseil communal du 13 juin 2024**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes :

### **1) Projet de liaison verticale au Pont-Bleu – Suite de l'étude préliminaire**

Dans le cadre de l'étude du franchissement en liaison verticale, au niveau du Pont Bleu, entre la rue du Terminus et le Pont Bleu, projet associant les Communes de Crissier et d'Ecublens, la Municipalité a adjudgé un mandat d'étude au groupement 2b architectes et CSD ingénieurs le 13 décembre 2021 suite à un appel d'offres sur invitation. A l'issue de l'étude préliminaire consistant à définir le type d'ouvrage selon plusieurs variantes, les deux Municipalités concernées se sont accordées à soutenir une variante complète avec ascenseur, rampe et escalier, ce qui implique des prestations complémentaires pour la suite des études.

Pour pouvoir mener l'avant-projet sans s'écarter des conditions imposées par les marchés publics, le marché en cours doit être interrompu afin de pouvoir réaliser dans un premier temps l'étude d'avant-projet (phase SIA 31). En raison d'une indisponibilité du groupement ayant travaillé sur l'étude préliminaire, ce travail a été attribué en gré à gré au bureau MP Ingénieurs Conseils SA à Crissier.

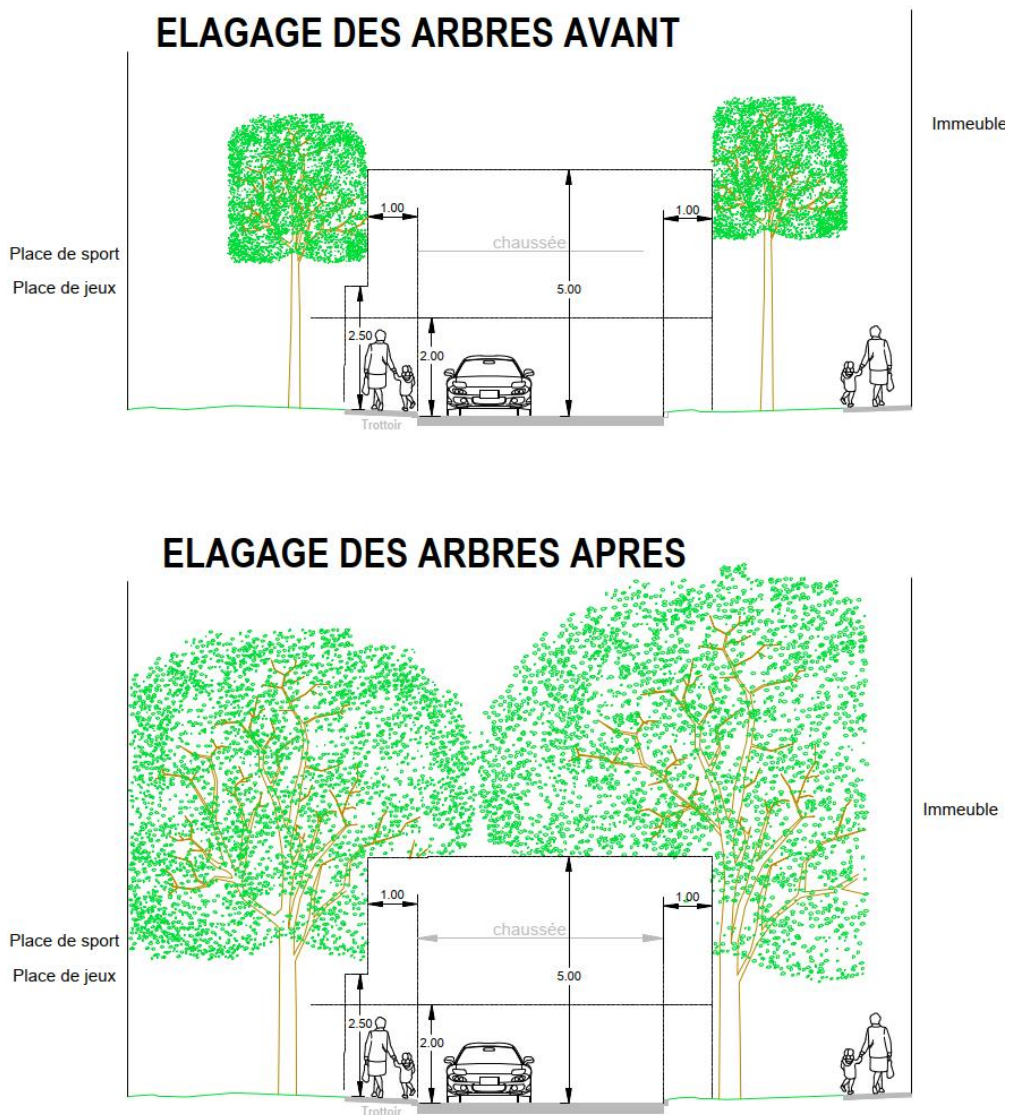
A cet effet, la Municipalité a accepté une augmentation de la part du budget revenant à Ecublens, passant de Fr. 38'653.55 TTC à Fr. 60'000.- TTC, assumée conformément au chapitre 5 « Autorisation générale d'engager des dépenses pour des crédits d'étude », conclusion n° 4, du préavis de début de législature n° 2021/23 intitulé « Autorisations générales accordées à la Municipalité pour la législature 2021-2026 ».

### **2) Développement et agrandissement de la canopée**

Pour développer et agrandir la canopée, et contribuer ainsi à l'action n° 2.2.1 du Plan climat et à l'axe 3, objectif 1, point 3 du Programme de législature, la Municipalité a décidé de mettre en place, à partir de l'automne 2023, un nouveau paradigme d'entretien du patrimoine arboré communal. Il consiste à tirer parti au maximum de nos arbres d'avenue en les laissant pousser de façon maîtrisée.

Les villes comme Lausanne, Genève et d'autres en France (Tours, Marseille, Rennes) ont fait l'expérience de tailler les arbres d'avenue de façon à laisser ces derniers se développer plus ou moins naturellement, tout en gardant à l'esprit que les tailles de gabarit doivent être maintenues pour les routes, les trottoirs, l'éclairage, les bâtiments ou d'autres installations techniques. Les arbres sont là, utilisons-les intelligemment. Ils ne sont plus seulement des éléments esthétiques et décoratifs, mais une source d'ombre et de fraîcheur, tels que des climatiseurs pour la Ville.

L'abandon de la taille architecturée permet aux arbres d'augmenter leur couverture arborée de 250 % en moyenne, ce qui démontre le potentiel de la démarche. La nouvelle méthode vise à ne plus tailler les arbres avec des couronnes belles et équilibrées, mais de laisser libre court à la nature tout en garantissant, par certaines tailles, la sécurité dans les zones fréquentées par la population, comme par exemple les trottoirs, les passages piétons, les places de jeux ou les zones sportives. L'image ci-dessous montre l'évolution de l'élagage des arbres d'avenue :



*La Municipalité*